

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 novembre 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame la conseillère Ghislaine Leblond est absente.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

15 11 164

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2015

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 2 novembre 2015, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. FQM – Rendez-vous avec le président
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Décès de Monsieur Peter Kilburn
 - 6.2.2. Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc
 - 6.2.3. Invitation Fête de Noël – MRC de Coaticook
 - 6.2.4. Fondation canadienne Espoir jeunesse
 - 6.2.5. Entretien ménager – Bureau municipal et Centre Communautaire
 - 6.3. **Règlements**
 - 6.3.1. Adoption du règlement numéro 249-2015 modifiant le «*Règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012*» afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook
 - 6.3.2. Adoption du règlement numéro 250-2015 modifiant le «*Règlement de zonage numéro 225-2012*» afin de se concorder au plan d'urbanisme modifié par le règlement 249-2015
 - 6.4. **Budget 2016**
 - 6.4.1. HB archivistes, s.e.n.c. – Offre de service – Gestion des documents et des archives 2016

- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 7.1. Rapport annuel de monsieur le maire sur la situation financière de la municipalité
 - 7.2. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 7.3. Rapport des conseillers
 - 7.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 10.- **Rapport de la directrice générale**
 - 10.1 Approbation de l'État comparatif au 30 septembre 2015
- 11.- **Trésorerie**
 - 11.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 12 **Divers**
- 13. **Deuxième période de questions**
- 14.- **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

15 11 165

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

15 11 166

6.1.1. FQM – Rendez-vous avec le président

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sera à Cookshire-Eaton, le jeudi 19 novembre 2015, afin d'échanger sur les enjeux qui préoccupent les élus ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que les élus intéressés à assister à cette rencontre y soient inscrit.

Que les frais de déplacement soient remboursés tel que le prescrit le règlement 235 sur la rémunération des élus.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

15 11 167

6.2.1. Décès de Monsieur Peter Kilburn

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que le conseil municipal envoie des fleurs à la famille de Monsieur Peter Kilburn afin de souligner son apport exceptionnel en tant que bénévole de la municipalité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 11 168

6.2.2. Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc

ATTENDU que Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. demande à la municipalité d'installer la signalisation nécessaire concernant les traverses de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que le conseil municipal informe Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc que la signalisation concernant les traverses des chemins Haskell et Boundary sont bien installées.

Que la signalisation requise sera maintenue tout au long de la saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité

15 11 169

6.2.3. Invitation Fêtes de Noël – MRC de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription des élu(e)s et des fonctionnaires intéressés à participer au souper des Fêtes de la MRC de Coaticook qui aura lieu vendredi le 27 novembre 2015 à Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.2.4. Fondation canadienne Espoir jeunesse

La demande de la Fondation canadienne Espoir jeunesse est présentée aux membres du conseil municipal. Les élus rejettent la demande.

15 11 170

6.2.5. Entretien ménager – Bureau municipal et Centre Communautaire

ATTENDU que Madame Dana Lea Yorston ne souhaite plus faire l'entretien ménager du bureau municipal et du Centre Communautaire;

ATTENDU que Madame Yorston propose à la municipalité les services de Madame Jane McIntyre;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la municipalité octroie le contrat d'entretien ménager du bureau municipal et du Centre Communautaire à Madame Jane McIntyre au coût mensuel de 150\$.

Qu'un tarif horaire de 15\$ pour des travaux supplémentaires (jardinage, gros travaux) lui soit accordé, et ce, seulement après approbation du conseil municipal.

Que Madame McIntyre effectue l'entretien ménager du bureau municipal et du Centre Communautaire au moins une fois par mois ou selon la demande de la directrice générale.

Que Madame McIntyre signe une entente de confidentialité avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

15 11 171

6.3.1. Adoption du règlement numéro 249-2015 modifiant le «Règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012» afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Commission de Protection du territoire agricole du Québec, aux termes de la décision du 21 août 2014 portant le numéro 401836, a ordonné l'exclusion de la zone agricole de certaines portions du territoire de superficie variable dans 3 secteurs de la municipalité pourvu que la MRC de Coaticook modifie son schéma dans les 24 mois de la décision afin de mettre en œuvre ladite décision ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook a été modifié par le règlement 6.23.33 et approuvé le 21 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la modification du schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 2 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 249-2015 et s'intitule «*Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 224-2012 afin de se concorder au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook*».

Article 3

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par l'ajout d'un paragraphe entre le premier et le deuxième de l'article 8.2 *Nature et localisation des interventions retenues* comme suit :

« De plus, la municipalité prévoit éventuellement l'ouverture d'une rue lorsque les zones d'expansion urbaine seront ouvertes pour le développement. Ces zones d'expansion et cette rue projetée sont identifiées au plan des affectations faisant partie intégrante de ce règlement. »

Article 4

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par le remplacement du *PLAN BAO-2011-03-PU* par le *PLAN BAO-2011-03-PU.1* présenté à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 5

Le règlement numéro 224-2012 est modifié par le remplacement du *PLAN BAO-2011-04-PU* par le *PLAN BAO-2011-04-PU.1* présenté à l'annexe 2 du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

15 11 172

6.3.2. Adoption du règlement numéro 250-2015 modifiant le «Règlement de zonage numéro 225-2012» afin de se concorder au plan d'urbanisme modifié par le règlement 249-2015

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a été modifié par le règlement 249-2015 suite à la modification 6.23.33 du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un projet de modification du règlement sur le plan d'urbanisme est adopté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage simultanément au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 8 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 2 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 250-2015 et s'intitule «*Règlement numéro 250-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin de se concorder au plan d'urbanisme modifié par le règlement 249-2015* »

Article 3

Le règlement numéro 225-2012 est modifié par le remplacement, à l'annexe 1, du *PLAN BAO-2011-01-Z* par le *PLAN BAO-2011-01-Z.1* présenté à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 4

Le règlement numéro 225-2012 est modifié par l'ajout des zones Rr-9 et Rr-10 à l'annexe 2 *Grilles des spécifications*. Les grilles modifiées par ces ajouts sont jointes en annexe 2 du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

15 11 173

6.4.1. HB archivistes, s.e.n.c. – Offre de service – Gestion des documents et des archives 2016

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de service pour la gestion des documents et des archives 2016 de la part de HB archivistes s.e.n.c. ;

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

Que la municipalité accepte l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2016 de HB archivistes s.e.n.c. pour un montant forfaitaire de 984.14\$ (4 jours) ou 60\$ de l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport annuel de monsieur le maire sur la situation financière de la municipalité

Lecture et dépôt, par Monsieur le maire, du rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

7.2. Rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres activités par Monsieur le Maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.3. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

7.4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., c. E-2.2), soumises par les élus suivants : Johnny Pizar, Ginette Breault, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau et Julie Grenier.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'octobre 2015.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'octobre 2015.

15 11 -174

10.1. Approbation de l'État comparatif au 30 septembre 2015

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte l'état comparatif au 30 septembre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

15 11 175

10.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 5 octobre 2015 – 15-10-162	225 151.70\$
B) Dépenses incompressibles – octobre 2015	10 742.22\$
C) Salaires octobre 2015	9 279.65\$
D) Comptes à payer au 2 novembre 2015	47 492.66\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 67 514.53\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des

dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

13. Deuxième période de questions

Aucune question

15 11 176

14. Levée de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h00.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

SECRETAIRE D'ASSEMBLEE